



« Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter » : figures et stratégies féminines de "résistance" dans la grande Caraïbe française (XVIIIe-XIXe siècles)

- Formation pédagogique de la FME, Paris,
- Jeudi 13 février 2025

- Dominique Rogers, maîtresse de conférence à l'université des Antilles
- chercheuse en délégation à la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage

Vocabulaire et enjeux

- Résistance : Refus d'accepter, de subir les contraintes, violences et/ou vexations, jugées insupportables, qui sont exercées par une autorité contre une personne, les libertés individuelles ou collectives ; l'action qui en découle (source : CNRTL)
- Résistances actives, résistances passives, une terminologie inadaptée : résistances contre soi et résistances contre le maître
- Tout n'est pas résistance : de l'intérêt du concept d'agentivité ou d'*agency* = la capacité à exercer ses propres choix.
- Esclaves, esclavagisés ou esclavisés : les mots pour parler d'esclavage ?
- Marronnage : fuite
- Révolte : Rébellion, soulèvement contre l'autorité établie.
- Révolution : processus, généralement violent, entraînant des transformations politiques, sociales, économiques et culturels durables

Eêtre femme en sociétés
esclavagistes
Vivre ou survivre ?

I. La dure condition de vie des hommes et des femmes esclaves

- 1. Le mythe du bonheur des femmes dans la grande maison : absence de vie de famille ou de couple, risque plus grand d'agressions sexuelles, risque plus grand d'être exposé à la violence, la perversité des maîtres et de leurs enfants (Cf. aussi le récit de vie de Mary Prince)
- 2. Les femmes travailleuses des champs, plus souvent qu'esclaves à talent (hospitalières, couturières...) ou domestiques (servante, mébagère, cuisinière...)
- 3. La cruauté ordinaire des maîtres sur l'habitation
- (cf. *Gazette des tribunaux du 4 février 1846, Cour d'assises de Saint-Pierre (Martinique)*, extrait de l'affaire de Jaham, Martinique, 1846/ slide suivante)

Présidence de M. Lepelletier-Duclercq (Lepelletier-Duclary ?)

« Hortense dite Rosette, esclave des frères Jaham, est introduite. Elle est entendue à titre de renseignement et ne prête pas serment. Elle parle haut, avec véhémence, et dit que son fils Jean-Baptiste est mort des suites des mauvais traitemens de ses maîtres, le lendemain du jour où il a été retiré de la chaîne, qu'il n'avait plus la force de supporter ; après sa mort il était enflé. Son autre fils, Vincent, allait mourir aussi, quand la justice l'a sauvé. **Elle, enceinte, malgré son état, était maltraitée, battue, excédée. Elle raconte les deux derniers châtimens qu'elle a subis : couchée à terre, la jupe relevée, en plein soleil, un assaisonnement de piment et de citron aurait été appliqué sur ces plaies, et elle aurait été obligée ensuite de vaquer à ses travaux ; elle pouvait à peine marcher. Elle soutient n'avoir pas mérité ces châtimens, n'avoir jamais volé ni été marronne.** Elle invoque le temps qu'elle a servi son ancien maître, M. Desfontaines, époque où elle n'a jamais reçu un seul coup. Elle raconte les tortures subies par ses enfans, Jean-Baptiste et Vincent, en entremêlant son récit de larmes et de sanglots. **Elle raconte la mutilation de l'oreille de Jean-Baptiste, la contrainte de manger des excréments, les chants forcés et continuels, indicateurs du travail, imposés. Elle dit que Jean-Baptiste, ainsi que Gustave, pour être punis de n'avoir pas ramassé assez d'herbes pour les animaux, étaient contraints d'en manger. Elle avoue avoir dit à ses enfans, qui pâtissaient faute de nourriture, de voler leurs maîtres plutôt que les voisins. Elle confirme en un mot toutes les charges de l'accusation.**

M. Le président lui fait observer qu'elle déclare ce qu'on lui a fait, et non ce qu'elle a fait ; qu'elle est insolente, paresseuse ; que les figues que ses maîtres donnaient à manger à ses enfans sont une excellente nourriture ; quelle (sic) leur donnait un mauvais conseil en leur disant de voler ; qu'au surplus, M. Desfontaines, dont elle était si contente, n'avait pas été si contente d'elle.

Rosette : M. Desfontaines est un bon blanc, et si je n'ai pas été bonne pour lui, il a été bon pour moi.

On dit à Rosette de démontrer avec la rigoise en main comment il a été possible d'y introduire du fil d'archal. Rosette déclare que ce n'est pas avec cette vieille rigoise qu'elle a été frappée, et elle ne peut pas rendre compte de la manière dont on s'y est pris pour rendre les coups si déchirans ; elle a cru seulement que la mèche était en métal.

Gazette des tribunaux du 4 février 1846, Cour d'assises de Saint-Pierre (Martinique)

IIA. Choisir sa vie en société esclavagiste : les stratégies de résistances des femmes esclaves

- 1. Le refus du mariage (voir aussi pour le Brésil les procès pour rupture de bans étudiés par Charlotte de Castelnau Lestoile)
- 2. Avortement et infanticide
- 3. Séduire le maître : compromission ou stratégie de survie ?
- 4. Cultiver son jardin et vendre ses productions au marché (produits frais ou transformés)
- 5. Résister par l'intégration au système en ville. Dans le cadre d'une monétarisation des échanges serviles, négocier une plus grande autonomie dans le travail et la vie quotidienne (logement, couple, sociabilité) en devenant esclave de journée ou au mois => liberté de fait).

IIB. Les femmes actrices de la reconstruction des communautés serviles

Un rôle majeur dans l'organisation des activités de sociabilité : bals, soirées musicales ou dansantes

Une place particulière dans les confréries



Arch. Dép. Mart., 15Fi88

DANSE DE NÉGRES.



NÉGRES JOUANT AU BÂTON.

Interrogé si ladite Laurence n'est pas du complot desdits nègres.

A répondu **qu'elle fait le canari aux nègres qui s'assemblent**, qu'elle sait bien qu'il y a des officiers parmi eux ; mais qu'il ne sait pas si elle sait que c'est pour marcher contre les Blancs et que quand on faisait beaucoup de bruit, elle disait aux nègres de se retirer.

A lui remontré qu'il a donc été plusieurs fois aux gaoulets.

A répondu qu'il y a été quatre fois.

Interrogé à quoi servent dans ce gaoulet les négresses Cathault femme de Jacob et Magdelaine femme de Cominan, qui appartiennent aux dites religieuses.

A répondu qu'elles enfilent les colliers qui servent exagérée (sic) pour avoir entrée dans le gaoulet.

Interrogé si elles ne prennent pas de l'argent pour la façon et combien.

A répondu qu'elles prennent dix sols pour chaque collier.

Interrogé à quoi servent dans lesdits gaoulets lesdites négresses Babiche, et Anne, Jeanne Samba créole, Agathe, Marthe, et Manon, Magdelon, Dorothé, Jeanneton, Jacqueline et Fanchon.

A répondu que Babiche fournissait de la farine à Pierrot Maunière et qu'elle et toutes les autres enfilait des colliers pour le gaoulet où elles ont été fort souvent, que ladite Jeanneton a eu du bruit avec ledit Scipion Linche, de qui elle était la concubine, à l'occasion de Jacqueline, que ledit Scipion voyait aussi et que Jeanneton s'est fait rendre son collier du gaoulet, qui était dans le coffre dudit Scipion.

III. Formes et figures de l'opposition

A. Empoisonner le maître

Partie française de Saint-Domingue, XVIIIe siècle

- Et ledit Médor nous ayant envoyé chercher à l'issue du dîner nous a dit et déclaré qu'il se croyait obligé pour l'honneur de son maître et de sa maîtresse que lors de l'empoisonnement de son maître au Cap, duquel il avait chargé sa maîtresse, et pour lequel elle avait été envoyée en France, il déclare que c'est la négresse Agnès, morte depuis plusieurs années qui avait mis dans un restant de bouteille de vin, en 1737, du poison qu'elle avait eu du mulâtre André Carbon et ce, pour se procurer plutôt la liberté, et que le nègre à Monsieur de la Selle, habitant au Trou, nommé Quessy, qui avait habitude avec la négresse Agnès lui donna des poisons, pour lesquels ladite négresse lui donna pour paiement cinq chemises de son maître, et que c'est le nègre Jupiter de la même habitation qui les avait composés que ladite négresse ayant fait boire à son maître au souper le vin préparé, il tomba à la renverse et sans connaissance, de laquelle étant revenu et se sentant un grand feu à la poitrine et à la gorge, fut obligé de prendre quantité d'huile et envoyer chercher Monsieur de la Selle qui eut la complaisance de passer la nuit auprès de lui.
- Source, *Voix d'esclaves*, Karthala ,2015, affaire Médor au commencement de l'affaire Macandal

B. Le marronnage au quotidien

- « 23 octobre 1764
Interrogatoire de la négresse Margueritte.
L'an mil sept cent soixante quatre et le vingt trois octobre interrogatoire fait par nous Jean
- Francois Huchet de Kernion conseiller au conseil superieur de la province de la Louisiane a la requete de M. le substitut du procureur general du Roy. Et en vertu de lordonnance de Monsieur D'abbadie directeur general commandant pour le Roy et premier juge au conseil superieur a la negresse [blanc] appartenante au S.r Dufossat detenue en prisons royalle nous serions pour cet effet transporté a la chambre criminelle de justice avec le greffier du dt conseil où étant nous avoit été ame[né] par le geolier des dites prisons la negresse nomme Margueritte apres serment par elle fait de nous dire verite au cas requis nous l'avons interrogé ainsy qu'il en suit
- Interrogé de son nom âge qualité et demeure et nation
- a dit sabelle Marguerite appartenant a M. dufossat ancien Capne agée de vingt cinq ans de nation congo
- Interrogé qui est qui la fait mettre en prison
A dit que cetoit son maître
Interrogé pourquoy elle a été mise en prison
a dit que cest parce quelle a été maron parce que son maitre et sa maitresse la battoient
- toujours quelle etoit malade et que sa maitresse étant venu voir au bout de quatre jours elle luy dit Mademoiselle on fait la malade et que dans l'instant elle lui donna des coups de baton et l'envoya travaillé et défriche dans la cour et quelle la menacee que si elle naloit pas travaille quelle alloit appelle des negres pour la conduire sur la place pour luy faire donner cent coups de fouët et que tous les soirs ils la faisoient renfermé comme dans un couvant
- Interrogé combien de tems elle est maron
a dit qu'il y avoit trois semaine
Interrogé ou elle sest tenue pendant son maronnage et ou elle a été prise
a dit que pendant les trois dimanche quelle a été maron elle a été chez le S. Vilars dans la
- cabanne du nomé Janot negre congo que le commendeur en ayant eu connoissance il l'avoit fait prendre et mené par son fils en ville lequel dit negre l'amenoit tout de suite a gentilly chez son maitre et que son maitre la fait conduire en prison
- qui est tout ce quelle a dit scavoir Lecture a elle faite du present interrogatoire a dit sa reponse contenir verité y a persité et a declare ne scavoir ny ecrire ny signé de ce enquis et interpelle. »
- Source : extrait de *Voix d'esclaves*

Avis de marronnage, Saint-Domingue, *Affiches américaines* - 1782-11-23

Une Négrresse, Congo, Marchande, étampée MARIANE MONTBRUN, de moyenne taille, ayant une dent de cassée à la mâchoire supérieure, une marque sur la joue gauche, & très-noire de peau, partie marronne Jeudi 14 de ce mois, avec un panier de marchandises , consistant en indiennes, chitz, toilles blanches, mouchoirs, gingas, &c. elle a été vue Dimanche 17 à la Croix-des-Bouquets, y étalant ces marchandises. Ceux qui en auront connaissance sons priés d'en donner avis à la nommée Mariane Monbrun, M.L. à qui elle appartient; il y aura récompense.

Permalien :

<http://www.marronnage.info/fr/document.php?id=6610>

Saint-Domingue, *Affiches américaines* - 1787-05-31

Fanchon, Créole, sans étampe, âgée d'environ 19 ans, servante, ayant le nez écrasé, la bouche grande, les doigts courts, marronne du 7 du courant; on la soupçonne à la Croix-des-Bouquets où elle a des habitudes, ayant été vue le 12, chez le nommé Penier, Mulâtre, Cavalier de Maréchaussée, qui vit avec elle, & d'où elle s'est évadée, ayant eu connaissance qu'on était à sa recherche. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en donner avis à M. Dieudonné, Négociant en cette ville, ou à M. Blondeau, à qui elle appartient; il y aura trois portugaises de récompense.

Permalien :

<http://www.marronnage.info/fr/document.php?id=8>

156

C/ Saint-Domingue, *Affiches américaines* - 1787-05-31

Fanchon, Créole, sans étampe, âgée d'environ 19 ans, servante, ayant le nez écrasé, la bouche grande, les doigts courts, marronne du 7 du courant; on la soupçonne à la Croix-des-Bouquets où elle a des habitudes, ayant été vue le 12, chez le nommé Penier, Mulâtre, Cavalier de Maréchaussée, qui vit avec elle, & d'où elle s'est évadée, ayant eu connaissance qu'on était à sa recherche. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en donner avis à M. Dieudonné, Négociant en cette ville, ou à M. Blondeau, à qui elle appartient; il y aura trois portugaises de récompense.

Permalien :

<http://www.marronnage.info/fr/document.php?id=8156>

Saint-Domingue, *Affiches américaines* - 1789-04-18

Thérèse, Créole, sans étampe, âgée de 28 à 29 ans, blanchisseuse, couturière & confiseuse; partie marronne du Port-au-Prince, le 6 du courant; on la soupçonne dans les quartiers de Léogane ou du Cul-de-Sac, où elle a des allures. On prie les personnes qui pourront en avoir connaissance d'en donner avis à la nommée Laurence Chavret, M. L. comme tutrice de la nommée Marie-Thérèse Chavret, M.L. sa fille, à qui ladite Nègresse appartient; il y aura récompense.

Permalien :

<http://www.marronnage.info/fr/document.php?id=9>

391

Saint-Domingue, *Affiches américaines* - 1775-08-02

Une Négrresse, créole du Petit-Goave, nommée Marie-Louise, mais plus connue sous le nom de Marie Gouen, servante & blanchisseuse, taille de 5 pieds 2 pouces ou environ, âgée de 27 à 28 ans, est partie marone, le 15 mai 1774, de l'habitation de M. Berson, son maître actuel. Ladite négresse a été vue depuis peu dans les cases à Negres de MM. Binau & Cuperlier, au Petit-Goave, & d'Antoine Depas, à Nippes. On prévient que son pere & quelques uns de ses parents sont affranchis, qu'ils sont résidens sur une petite place, sise dans les hauteurs du Petit-Goave, qu'a léguée la nommée Bastienne-Josephe, négresse libre, à plusieurs de ses affranchis; que deux de ses freres ont été achetés à la vente de M. le chevalier de Bussy, par M. de Bongars, qui les a transférés sur son habitation à café, quartier du Port-au-Prince, où la dite Négrresse a encore été vue & s'y étant fait passer pour libre : elle a demeuré chez la nommée Thérèse, mulâtresse libre au Port-au-Prince. On promet cinquante livres de récompense à celui qui la prendra, & on donnera avis à M. Kavanagh, au Port-au-Prince, ou à M. Berson, au Grand-Goave.

D/ Diversité des formes du grand marronnage

- 1. Marronnage maritime (entre la martinique ou la Guadeloupe et la dominique, quand l'île est amériquienne jusqu'en 1763 ou lorsque l'île devenue anglaise abolit la traite, puis l'esclavage ...)
- 2. Marronnage dans des endroits isolés (le site des Kellers en Guadeloupe, le massif du Bahoruco à Saint-Domingue, la vallée secrète à Cilaos à la Réunion, ou des marécages tels les marais de Kaw en Guyane)
- 3. Marronnage urbain
- Place des femmes dans le grand marronnage ?

97300 - Cayenne

sculpture

monumentale, "Les
Marrons de la liberté"

ou Fiiman, "homme
libre" *en Nenge-tongo,*

COGNAC Lobie (*Ndjuka*)

sculp., 2008

Rond-point Adélaïde

Tablon, Remire-

Montjoly



IV. Formes et figures des révoltes et des révolutions

Les révoltes sont rares dans les Antilles françaises aux XVIIe et XVIIIe siècles, accélération pendant la révolution cf. carte

Les femmes esclaves dans la révolution domingoise : 1. cécile fatiman, prêtresse vaudou, lors de la cérémonie du Bois Caïman 2. sanithe Bélair, officer de thoussaint louverture aux côté de son mari Charles Belair

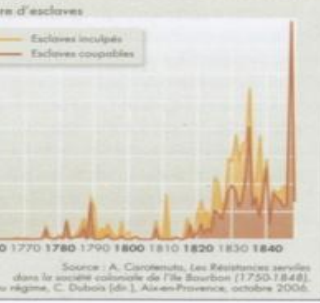
La mise en servitude est intrinsèquement liée son contraire, la résistance. Cette dernière fut multiple : refus de se laisser embarquer ou les révoltes à bord des navires négriers n'ont qu'exceptionnellement laissé des traces écrites. Il en va de même pour toute la résistance passive au sein de l'univers de la plantation, se traduisant par les avortements, les suicides, les ruptures du rythme de travail au sein des ateliers, les empoisonnements de la table du maître, les sabotages des machines. La fuite vers la ville ou les montagnes (narrage) illustre également ces révoltes anciennes, parfois favorisées par des sociétés secrètes.

Le cadre des insurrections

Insurrection, révolte de masse, est une forme de résistance qui a laissé le plus souvent des traces écrites. Celles qu'il est possible de situer avec précision dans le temps et dans l'espace ne sont que la pointe émergée d'un phénomène, en grande partie resté invisible, largement ouvert à la recherche historique, qui n'a connu aucun répit, avec des rythmes d'intensité variable. Les premières révoltes à Cuba remontent au XVI^e siècle jusqu'au Brésil au XVIII^e siècle. En France, les États-Unis dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, on peut repérer les moments forts : la généralisation du système de la plantation esclavagiste entre 1670 et 1730 ; l'espoir de réformer le système par la généralisation des idées abolitionnistes à partir de la Révolution française ; la perte parallèle de légitimité de l'esclavagisme au sein des opinions publiques occidentales au XIX^e siècle. Des terres comme la Jamaïque, Porto Rico, le Surinam, la Martinique et la Guadeloupe ont connu des états permanents d'insurrection.

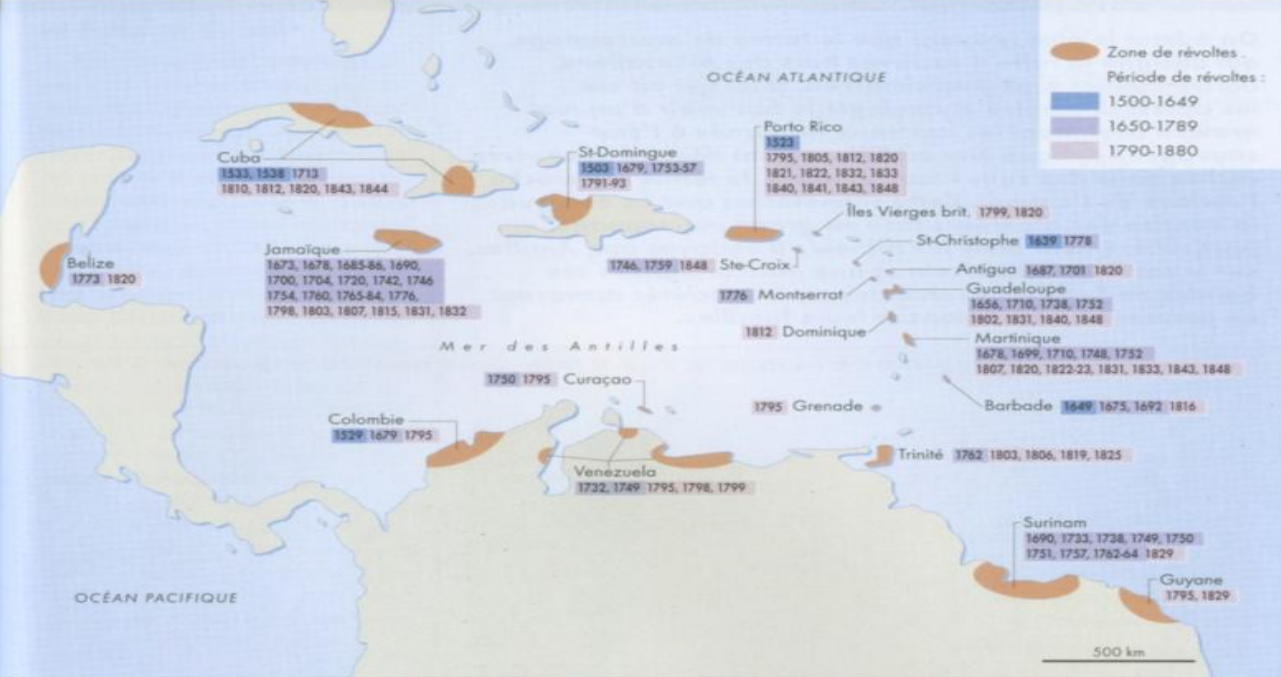


Le cadre des résistances à Bourbon (1750-1848)



Les résistances à Bourbon

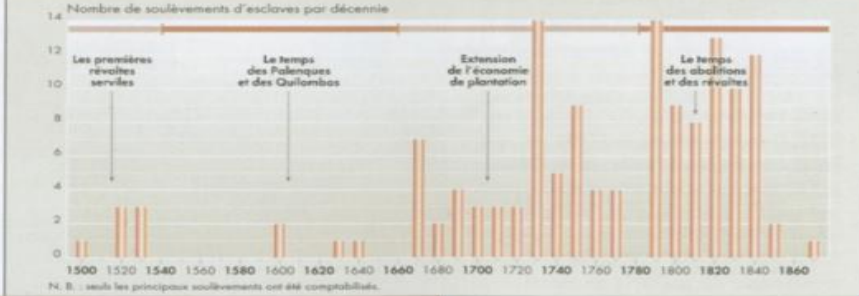
L'esclavage à Bourbon a été différent de celui pratiqué aux Antilles : moindre développement de la culture de la canne, plantations modestes, paternalisme des maîtres, du moins selon leurs déclarations... Pourtant, les recherches les plus récentes ont remis en cause cet « esclavagisme doux ». Les résistances des esclaves ont été plus nombreuses et intenses qu'une tenace tradition ne l'affirmait avec, en permanence, des révoltes, des complots serviles, des empoisonnements, des refus de travail. L'enquête minutieuse dans les archives judiciaires met à jour le rythme ascendant de la répression, thermomètre de l'activité résistante, avec ses brusques flambées au moment de la Révolution française, puis dans les années 1820 et, enfin, après l'abolition appliquée par l'Angleterre à Maurice, l'ancienne Île de France, toujours en étroite symbiose avec Bourbon. Bourbon, qui n'a pas connu la première abolition en 1794, ne fut donc pas l'île aux esclaves paisibles.



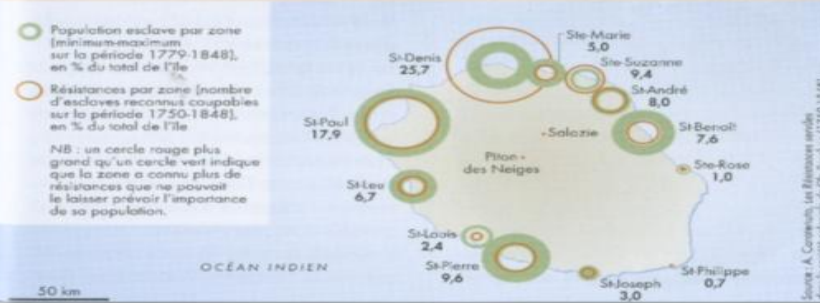
LES PRINCIPALES RÉVOLTES D'ESCLAVES À BOURBON

- 1705 : Saint-Paul
- 1730 : Saint-Paul
- Mai 1779 : Sainte-Suzanne - Saint-André
- Nov. 1798 : Saint-Benoît - Saint-André
- 1799 : Sainte-Rose
- Nov. 1811 : Saint-Leu
- 1832 : Saint-Benoît
- 1835 : Saint-André

FRÉQUENCE DES SOULÈVEMENTS DANS L'ESPACE CARAÏBE (XVI^e-XIX^e SIÈCLE)



LES RÉSISTANCES PAR ZONE À LA RÉUNION (1750-1848)



“ Les esclaves de Madagascar sont toujours enclins à désertir leurs maîtres et à essayer de recouvrer leur liberté. Plusieurs d'entre eux ont gagné les bois et les montagnes presque inaccessibles aux autres individus. A. DALRYMPLE, L'ÎLE-DE-FRANCE VERS 1755. ”





V. S'opposer par les voies
administrative et judiciaire

La capacité juridique des esclaves dans l'édit de mars 1685

- **Article 44**
- Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire.

A1/ Une capacité pénale complète

- **Article 32**

- Pourront les esclaves être poursuivis criminellement, sans qu'il soit besoin de rendre leurs maîtres partie, (sinon) en cas de complicité: et seront les esclaves accusés, jugés en première instance par les juges ordinaires et par appel au Conseil souverain, sur la même instruction et avec les mêmes formalités que les personnes libres.

- **Article 33**

- L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse, ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

- **Article 34**

- Et quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort, s'il y échet.

- **Article 35**

- Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, boeufs ou vaches, qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort, si le cas le requiert.

A2 contexte juridique et judiciaire progressivement plus favorable

- un contexte juridique et judiciaire progressivement plus favorable
- Mise en place de cours prévotales (1803-1819 puis 1822-1827)
- 1833, les esclaves deviennent des personnes non libres et non de simples bien meubles
- 1840, la loi sur le patronage
- 1845, la loi Mackaud

B/ Capacité juridique réduite en matière civile aux XVIIe et XVIIIe siècles

- **Article 31** : Ne pourront aussi les esclaves être parties ni être en jugement en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et défendre en matière civile et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été contre leurs esclaves.
- **Article 26** : Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres, selon que nous l'avons ordonné par ces présentes, pourront en donner avis à notre procureur général et mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais; ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Dépôt de plainte par Louisa, esclave de Guadeloupe

Hier matin, avant le jour 4, ma maîtresse ne voyant pas arriver ses canots 5 est allée à leur recherche. Son absence fut très courte et à son retour, elle prétendit que j'avais été la remplacer auprès de M. Marfin ; qu'elle m'avait vue par la porte de derrière de la maison principale, tandis que je n'étais pas sortie (sic) de la cuisine où j'étais occupée à faire le café.

Je venais d'entrer dans la case de ma mère, lorsque la Demoiselle Machère, qui déjà m'avait querellée et maltraitée plusieurs fois pour M. Marfin, vint m'arracher de cet asile. C'est alors qu'elle commença à me donner des coups de poings, de pieds et d'un paquet de clefs qu'elle avait à la main, malgré toutes mes dénégations et celles de M. Marfin, avec lequel elle m'a confrontée et qui a déclaré que, si les coups me faisaient dire que, c'était vrai, je mentirais.

Après le départ de M. Marfin, et nonobstant les preuves que je voulais fournir de mon innocence par Victor et Marianne qui ne m'ont pas perdue de vue dans la cuisine, elle m'a fait amarrer à plat ventre par Jean et Saint-Jean et m'a frappée d'un grand nombre de coups de rigoise 6 sur les épaules et sur les fesses, disant qu'elle voulait me tuer. Après qu'elle s'est ainsi lassée, comme je n'avais plus la force de crier, elle m'a fait détacher et conduire dans sa chambre. Là, derrière son lit, elle a commandé qu'on perça un trou pour me mettre aux fers, et a appelé *Sans nom* pour me tenir les jambes écartées et fourrer ses mains dans mes parties génitales. Jean est venu tout seul et comme il est vieux, je l'ai repoussé et me suis sauvée. Je me suis tenue cachée jusqu'à la nuit et j'ai profité d'une occasion qui s'est présentée pour me rendre en ville.

4. La transcription est réalisée par Caroline Oudin-Bastide.

5. La chaux était fabriquée aux Antilles à partir d'une sorte de madrépore que les esclaves récoltaient en plongeant dans la mer.

6. La rigoise est une sorte de grosse et longue cravache formée de tendons de bœufs enroulés ensemble. Elle était portée quotidiennement par les économes et géreurs des habitations et les maîtres l'utilisaient généralement lorsqu'ils voulaient châtier eux-mêmes leurs esclaves.

Petite bibliographie

- M. Dorigny, B. Gainot, *Atlas des esclavages*, Autrement, 2006
- Frédéric Régent, Gilda Gonfrier et Bruno Maillard, *Libres et sans fer, Paroles d'esclaves français*, Paris, Fayard, **2015**
- D. Rogers (dir), *Voix d'esclaves. Louisiane, Antilles et Guyanes françaises, XVIIIe-XIXe siècles*, Collections sources et documents, Karthala, 2015.
- -« Slave judiciary testimonies in the French Caribbean: what to do with them », in Sophie White and Trevor Burnard (ed), *Hearing Enslaved Voices, African and Indian Slave Testimony in British and French America, 1700-1848*, Routledge, 2020, p. 58-78.
- Caroline Oudin-Bastide, *Maîtres Accusés, Esclaves Accusateurs. Les Procès Gosset et Vivie (Martinique, 1848)*, Le Havre, Presses universitaires de Rouen et du Havre, **2015**;
- -*Des nègres et des juges : La scandaleuse affaire Spoutourne, 1831–1834*, Bruxelles, Éditions complexes, 2008.
- Charlotte de Castelnau-Lestoile, *Pascoa et ses deux maris. Une esclave entre Angola, Brésil et Portugal au XVIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/1-esclavage/resistances-a-l-esclavage/1-archeologie-du-marronnage-a-la-reunion/>

Petite bibliographie pour les esclaves africains et Amérindiens en France

Julie Duprat, *Bordeaux Métisse - Esclaves et Affranchis du XVIIIe à l'Empire*, Mollat, 2021 et « Les minorités noires en France », *Revue Lumières*, Presses universitaires de Bordeaux, 2021 ;

Gilbert Buti, *Traites négrières en France méditerranéenne (XVIIe-XIXe siècle)*. - *Trafic infâme et discours vertueux*, Les éditions du Cerf, 2023 ;

Sylvie Barot, « Chapitre 2. Présence noire au Havre sous l'Ancien Régime : première approche à partir des apports des sources locales » in Éric Saunier (Dir.) *Figures d'esclaves : présences, paroles, représentations*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2012, <https://doi.org/10.4000/books.purh.6246>.

Mickaël AUGERON « Des Amérindiens en Aunis et Saintonge aux XVIIe et XVIIIe siècles », dans Erick Noël, (dir.), *Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne*, Genève, Droz, vol. III : Le Midi, 2017, p. 727-730 (+ de nombreuses notices biographiques), mais surtout « Un esclavage méconnu : les Amérindiens en France au XVIIIe siècle », dans Eric Roulet, (dir.), *Conquistadores, négriers et inquisiteurs. Trois figures majeures du monde colonial américain, XVIe-XVIIIe siècles*, hommages à Bernard Grunberg, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 209-229, enfin « Des Amérindiens au service des officiers du roi. Le cas de Rochefort au XVIIIe siècle », dans Martine Acerra, Bernard Michon, (dir.), *Horizons atlantiques. Villes, négoces, pouvoirs. Mélanges offerts à Guy Saupin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 177-188.

Slavery images : une des recensions iconographiques les plus exhaustives



Gate of No Return
Cape Coast Castle, Ghana (2007)
courtesy B. Pilgrim

The Atlantic Slave Trade and Slave Life in the Americas: A Visual Record

Jerome S. Handler and Michael L. Tuite Jr.

updated 13 Nov 2013

[Acknowledging the Website,
Conditions of Use, and
Bibliographic Sources](#)

[Explore the Collection](#)

[Acknowledgements](#)

[The Authors](#)

The 1,280 images in this collection have been selected from a wide range of sources, most of them dating from the period of slavery. This collection is envisioned as a tool and a resource that can be used by teachers, researchers, students, and the general public - in brief, anyone interested in the experiences of Africans who were enslaved and transported to the Americas and the lives of their descendants in the slave societies of the New World.

We would like to emphasize that little effort is made to interpret the images and establish the historical authenticity or accuracy of what they display. To accomplish this would constitute a major and different research effort. Individual users of this collection must decide such issues for themselves. However, we have made every effort to ensure bibliographic accuracy and the correct identification of both primary and secondary sources from which the images have been obtained, as well as correct identification of the area, country, or region to which the image refers. The dates we assign may refer to the date an image was published, at other times to when an author visited an area; in other cases, we could only assign a general time period. Despite our efforts at bibliographical and chronological accuracy, errors remain, and we welcome any comments, suggestions, or corrections.

A project of

[The Virginia Foundation for the
Humanities](#)

and

[The Digital Media Lab at the
University of Virginia Library](#)

Copyright 2011, Virginia Foundation for the Humanities and University of Virginia

Le seul site francophone à vocation pédagogique sur l'esclavage



eurescl Site pédagogique Eurescl
Comprendre et enseigner les traites, l'esclavage et les abolitions
Histoire - Éducation civique - Lettres - Philosophie

accueil | programmes | dossiers pour la classe | projets pédagogiques | enjeux et débats | sur le web | site Eurescl

Recherche

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Trace des traites et esclavages](#) > [Résistances](#) > [Risques de marronnage](#) > Document principal

dossiers pour la classe

- ▶ Trace des traites et esclavages
 - ▶ Traites
 - ▶ Esclavage colonial
 - ▶ Résistances
 - ▶ Risques de marronnage
- Dossier
 - ▶ Document principal
 - ▶ Présentation
 - ▶ Pistes pédagogiques
- Compléments
 - ▶ Carte 1
 - ▶ Carte 2
 - ▶ Grand marronnage en Guyane

Les soins apportés à un marron multirécidiviste en 1791 (Saint-Domingue)

Extrait de la lettre du 30 avril 1791 de Sylvain Séguy de Villevalaix, administrateur des habitations Bréda (Haut-du-Cap et Plaine-du-Nord) aux quatre co-propriétaires héritiers

« Nous avons perdu la négresse Ursule, infirme depuis longtemps et à charge à l'habitation parce qu'il fallait la nourrir sans rien faire. Le nègre César est dans le même cas. Quant à ce mauvais sujet, il a cherché par ses fréquents marronnages ce qu'il ne peut plus éviter, qui est la mort, et je doute qu'il puisse passer le mois de mai. Il est au lait qui ne lui fait ni bien ni mal. Il y a une demi-douzaine de sujets de son estoc qui ne font pas grand travail par une habitude incorrigible de marronnage ».

Source : cité par DEBIEN (Gabriel), « Les débuts de la Révolution à Saint-Domingue vu des habitations Bréda », Études antillaises, XVIIIe siècle, Paris, Armand Colin, 1956

Le Prix du podcast de la fiction parrainé par la **SACD**

Compétition officielle

LAURÉAT FICTION



CODE NOIR, LES RÉVOLTÉS DU GAOULET

Vincent Hazard & Myriam Cottias

INITIAL STUDIO AVEC LA PARTICIPATION
DE FRANCE TÉLÉVISIONS

Série (6 épisodes)